ACADÉMIE DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Marie-Amélie LE FUR COUBERT

FICHE INTENDANCE
Année scolaire : 2025-2026

Je soussigné(e) (Nom Prénom) ……...

Père, Mère, représentant légal de l'élève (rayer la mention inutile)

Nom …… Prénom…… Classe……..

N° de téléphone : …… Mel : ……..

déclare que mon enfant sera à compter du 01/09/2025 pour les 6e – du 02/09/2025 pour les 5e-4e-3e

☐ EXTERNE ☐ DEMI-PENSIONNAIRE *4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi)*

Le Règlement départemental de la restauration scolaire définit les conditions générales et les modalités de fonctionnement du service de restauration des collèges publics de Seine et Marne. Chaque élève souhaitant déjeuner à la demi-pension ainsi que son représentant légal, doivent prendre connaissance de ce règlement et s'engager à le respecter. Ce document est consultable en version numérique sur le site du Département (www.seine-et-marne.fr) ou en format papier auprès de l'administration du collège.

Le département de Seine-et-Marne reprend la gestion de la restauration scolaire.

Le RIB est demandé à tous les élèves car il permet au service intendance de procéder aux remboursements **des** éventuels trop perçus…

COLLER ICI VOTRE RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE OU POSTAL

Le RIB doit être au nom du demandeur de bourse

Signatures :

Responsable légal 1 : **Responsable légal 2 :**